



## COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°159 Mardi 5 février 2013

### **Réunion publique Rénovation des Bâtiments communaux :**

Une réunion publique est organisée au Centre Socioculturel, le mardi 12 février à 18h30. Elle sera animée par le Maître d'Œuvre désigné, Monsieur Olivier GOUEDO. Il s'agira de présenter les travaux envisagés pour la rénovation du restaurant scolaire, l'extension de la salle polyvalente, la construction d'un atelier communal, et la restructuration et l'extension de la mairie.

Tous les habitants sont invités et vos suggestions seront les bienvenues pour la réussite de ce grand projet.

### **Recensement militaire :** (enfants nés en 1997)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité.

**L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

### **Divagation des chats et chiens :**

Le syndicat mixte de la fourrière de la Charente invite les propriétaires d'animaux (chiens et chats), à les faire vacciner. Par ailleurs, l'identification des chats de plus de 7 mois nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été rendue obligatoire (article L212-10 modifié par la loi du 17 mai 2011 – article 28- ).

### **Collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes :**

Il est rappelé que le dépôt des sacs jaunes et noirs est autorisé la veille du jour de ramassage après 18h00. Les conteneurs devront être rentrés au plus tôt une fois la collecte effectuée.

**Attention**, où vous déposez vos sacs car dans certains cas, cela peut occasionner une gêne pour la circulation des piétons, des véhicules ou encore pour la distribution de votre courrier.

### **Remplacement des ampoules au mercure :**

Conformément à la réglementation européenne qui s'appliquera à partir de 2015, la municipalité a décidé de s'inscrire dans la démarche conduite par le Syndicat d'électricité de la Charente pour remplacer les lampes au mercure. Ces travaux devraient pouvoir être réalisés en 2013 selon une programmation départementale financée par le syndicat et la commune.

### **Travaux de Ravaud :**

Les travaux de la traverse de Ravaud se terminent. Il reste encore l'engazonnement des espaces verts, la pose de mobiliers de responsabilité communale, la reprise du trottoir le long du talus nord en bi-couches et la surélévation des parapets par les services du Conseil Général de la Charente.

Ces travaux devraient être terminés en avril mai 2013.

### **Dépôt sauvage :**

De nombreux dépôts sauvages, d'ordures sont encore constitués sur notre commune. Je rappelle que dans le cadre des déchetteries les administrés peuvent déposer gratuitement les déchets de toutes sortes. Cette démarche citoyenne est essentielle pour préserver notre environnement, je compte sur vous, pour donner l'exemple.

Mairie rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

tél : 05.45.20.61.60 – Fax : 05.45.20.76.36

Courriel : [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr) - Internet : [www.aussac-vadalle.fr](http://www.aussac-vadalle.fr)